

Madame, Monsieur,

Comme annoncé par notre 1er ministre, la situation sanitaire a atteint un niveau inédit. C'est d'ailleurs la 1ère fois que l'Éducation Nationale doit faire face à ce type de situation.

Vos enfants, nos élèves sont tenus de rester à la maison pour limiter la propagation du virus. Il ne s'agit pas d'une période de vacances. Il ne faut en aucun cas que les enfants se trouvent en situation de décrochage scolaire et ils doivent travailler régulièrement tous les jours avec les consignes des enseignants que vous recevrez via le site de l'école (site consultable via le site de la mairie de L'Albenc - onglet « école ») ou par échanges de mails.

Nous allons donc TOUS devoir apprendre à travailler différemment, malheureusement. En effet, nous préférerions pouvoir accueillir vos enfants et poursuivre les apprentissages comme nous avons l'habitude de le faire. Nous allons vous mettre à contribution même si cela ne sera pas évident pour vous mais nous essaierons de vous faciliter au maximum l'exercice en vous donnant des indications de consignes...

Nous comptons sur la RESPONSABILITÉ et l'IMPLICATION de tous pour que les élèves avancent dans leurs apprentissages. Vous serez donc amenés à « faire la classe » à vos enfants.

L'école sera ouverte en tant que bâtiment avec une partie de l'équipe éducative pour assurer l'information aux familles (permanence téléphonique ou voie électronique) et une permanence pédagogique.

Vous recevrez prochainement un lien URL de la plateforme « Ma classe à la maison » du CNED (distribué vendredi 13/03) entre autre outil pour la continuité pédagogique et des renseignements complémentaires en lien avec chaque enseignant.

**L'école accueillera UNIQUEMENT les élèves des parents qui sont indispensables au bon fonctionnement des services de santé. Pour cela, il faut que ces parents ne disposent d'aucune autre alternative de garde (pas de télétravail, pas de possibilité de garde par un enfant de la fratrie plus grand...).**

Si vous avez besoin de ce service, merci de vous signaler au Directeur de l'école (au 04 76 64 72 83 ou par mail ce,0381530g@grenoble) ou de vous rendre à l'école en fournissant une copie de votre carte professionnelle ou une copie de votre bulletin de paie.

Cordialement,  
M.JOBIN

Information donnée le 16/03 en fonction des directives actuelles, sous réserve d'une évolution en fonction des annonces à venir.